

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°075/2026 : Election des délégués de la commission d'attribution des places en crèche

Fabien CRUVEILLER rappelle que par délibération en date du 21 mars 2013, le Conseil communautaire a décidé de créer une commission d'attribution des places en crèches.

Il précise que la commission est une instance qui réunit les élus et les professionnels de la petite enfance. Elle a pour but de coordonner les demandes des familles en fonction des places disponibles en s'assurant de l'équilibre socio-économique de l'établissement. Elle doit permettre la transparence et l'équité dans l'attribution des places.

Il indique qu'elle est composée des membres de droit suivants :

- Président de la CCPC
- Vice-présidente déléguée à la petite enfance, enfance et jeunesse
- Vice-président délégué au Projet de Territoire - Projet Social Territorialisé - CISPD
- La directrice du pôle vie locale
- Le coordinateur petite enfance
- Les directeurs des établissements de la petite enfance du territoire
- La responsable du RAM
- Le médecin de la Protection Maternelle Infantile qui peut être également associé en qualité d'expert sur convocation du Président.

Cette commission comprend également deux délégués communautaires.

Il expose que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire et à l'élection du Président, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'attribution des places en crèche et notamment des deux délégués communautaires.

La Commission d'attribution des places est présidée par le Président ou son représentant.

La convocation aux réunions de la commission est envoyée ou remise à ses membres cinq jours calendaires au moins avant la date de la séance. En règle générale, la commission se réunit une fois par an au mois de mai ou de juin.

Fabien CRUVEILLER appelle à la candidature les conseillers communautaires pour la commission d'attribution des places en crèche.

Les candidatures sont les suivantes :

- Stéphanie LAURENT
- Robert CONDOMINES

Le Conseil Communautaire,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2013, décidant de créer une commission d'attribution des places en crèches

Considérant la nécessité d'harmoniser le fonctionnement des établissements d'accueil de jeune enfant du territoire, notamment en matière d'attribution des places en crèche,

Considérant la nécessité d'élire 2 délégués communautaires au sein de la commission d'attribution des places en crèches,

Considérant les candidatures présentées,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Madame Stéphanie LAURENT et Monsieur Robert CONDOMINES en qualité de délégués communautaires membres de la commission intercommunale d'attribution des places en crèche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026